

Procès-verbal de la séance du jeudi 4 décembre 2014

Le Président du Conseil général, M. Stéphane Schneider, ouvre la séance à 20 h 15.

Ce soir, il s'agit de la 2^{ème} assemblée de l'année, l'autre s'étant déroulée le 19 juin.

Il signale la présence de M. Alain Schmalz du journal « l'Omnibus ».

Il relève l'absence de M. Fontolliet, municipal, qui participe en ce moment au Conseil d'Etablissement.

Il informe les membres présents que M. le Syndic a son anniversaire aujourd'hui.

L'ordre du jour adopté est le suivant :

1. Assermentations
2. Appel et adoption du procès-verbal du 19 juin 2014
3. Communications du Président du Conseil
4. Préavis municipal 12.2014/1 : Budget 2015
5. Préavis municipal 12.2014/2 : Nouveau règlement du Conseil général
6. Activités des commissions intercommunales
7. Etape cycliste du Tour du Pays de Vaud
8. Trophée de la Venoge - Jeunesse de Pomaples
9. Communications de la Municipalité
10. Divers et propositions individuelles

Le Président demande à Mmes Barbara Favey et Edith Gachet de fonctionner comme scrutatrices pour cette séance.

1. Assermentations

- Démission: Mlle Nadège Piller.

2. Appel et adoption du procès-verbal du 19 juin 2014

Le Conseil général de notre commune compte 53 membres.

- Appel: - présents: 37 membres
 - excusés: 12 membres
 - non excusés: 4 membres

- Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2014 est adopté à l'unanimité.

3. Communications du Président du Conseil

Le Président du Conseil donne quelques informations :

- Le Conseil du 9 octobre dernier a été annulé car l'arrêté d'imposition, accepté en assemblée du 3 octobre 2013, portait sur deux ans. Etant maintenu par la Municipalité, il n'y avait pas matière à le revoter.

Quant à la problématique du nouveau règlement du Conseil, qui fait l'objet du préavis 12.2014/2 et qui fera l'objet d'un développement au point 5 de l'ordre du jour de ce soir, elle ne nous est apparue qu'au 21 octobre dernier.

- Les Conseils pour 2015 n'ont pas encore été fixés.

- Des votations auront lieu en 2015 les 8 mars, 14 juin, 18 octobre et 29 novembre.

Le 18 octobre auront lieu les élections pour le Conseil national et le 1^{er} tour des élections au Conseil des Etats.

- Autre information : - 28 février 2016 : élection de la Municipalité,
- 12 février et 21 mai 2017 : élections cantonales.

- Le 30 septembre dernier, M. Alain Bonzon, municipal, a demandé de produire un nouvel extrait de PV de la séance du Conseil du 6 décembre 2012. Pour rappel : un PV est établi à chaque séance. Il est adopté, ou pas, à l'assemblée suivante. Les décisions prises font l'objet d'un extrait de PV portant sur un point précis et les mentionnant.

Dans le cas présent, il s'agit du préavis municipal n° 12.2012/2 : Réfection / assainissement de la Rue du Four. Une partie du financement de ces travaux, à savoir CHF 252'500.--, avait été payée par le compte courant BCV, à savoir le compte d'exploitation de la Commune.

Ce montant devait être amorti annuellement de CHF 8'500.-- dès 2014 et il figure effectivement au point 43 du budget 2014 tel qu'il a été accepté le 5 décembre 2013.

La demande de M. Bonzon était de passer la somme en question, grevant le compte d'exploitation, en une hypothèque sur 10 ans, dont le taux d'intérêt est inférieur à celui du compte d'exploitation.

En résumé, cette somme est toujours prêtée, mais cela coûte moins cher.

Le créancier hypothécaire demandant un extrait de PV où cette possibilité était mentionnée et cette décision ne faisant pas partie de l'extrait de PV établi à l'époque, un nouvel extrait de PV a été produit en ajoutant :

... Le Conseil général décide...

... - de permettre à la Municipalité d'emprunter la somme de CHF 252'500.-- amortissable de CHF 8'500.-- par année dès 2014, pour consolider partiellement son compte d'exploitation.

Cette formulation reprend ainsi fidèlement les termes protocolés dans le PV du 6 décembre 2012 et adoptés en assemblée le 13 juin 2013.

- M. Alain Bonzon indique que l'endettement de la Commune reste le même.

4. Préavis municipal 12.2014 / 1: Budget 2015

Un exemplaire du budget a été remis à chaque membre lors de la convocation.

M. Alain Bonzon, municipal et responsable des finances, présente ce préavis.

Personne ne demandant la lecture intégrale, M. Bonzon relève quelques points importants du budget 2015.

Avant-propos :

Le budget établi pour l'année 2015 prévoit des charges se montant à CHF 2'326'386.-- (en 2014 : CHF 2'206'933.--), des revenus pour CHF 2'219'151.-- (en 2014 : CHF 2'170'054.--), ce qui donne un déficit budgétisé pour 2015 de CHF 107'235.-- (en 2014 : CHF 36'879.--).

Nous relevons une fois encore la difficulté à définir avec davantage de précision l'encaissement d'impôts en tous genres dont la majorité des chiffres nous sont communiqués par le Canton. Il en est de même de l'évolution de la péréquation et de notre participation à la facture sociale, ces postes dépendant essentiellement de l'évolution de l'encaissement des impôts.

Au cours des exercices précédents, nous avons souvent observé un déficit budgétaire important pour finalement conclure l'année avec un bouclage définitif des comptes plus favorable. Nous en avons encore eu la preuve en 2013 alors que nous estimions un déficit budgétaire de CHF 151'018.--, le bouclage annuel portait sur un bénéfice de CHF 13'367.32, provisions et amortissements complémentaires déduits.

Partant de cette constatation, nous préférons maintenir un déficit élevé nous permettant tout de même de mener à bien les investissements à réaliser, ce d'autant que la proportion des investissements libres reste faible par rapport à ceux obligatoires.

Commentaires sur quelques postes du budget :

11 Administration (charges)

- augmentation du traitement du personnel de secrétariat et bourse de 10% portant la charge d'emploi de 135% à 145%. Le poste « bourse » passe de 35% à 45%.
- sponsoring Jeunesse et sponsoring TPV de CHF 7'000.--. Pour la Jeunesse : CHF 2'000.-- , ainsi que la mise à disposition des salles de la Commune et du bois ; en cas de déficit, la Société de Jeunesse devra faire une demande à la Commune.

351 Grande salle La Biolle (charges)

- l'amortissement est arrivé en fin de remboursement en 2014.

43 Routes (charges)

- réduction de CHF 206'996.95 en 2013 à CHF 116'100.--, une provision de CHF 100'000.-- avait été créée en 2013.

Travaux prévus en 2015 : réfection à l'entrée du parking de la Biolle (quelques sauts désagréables), réfection du trottoir vers chez M. Morina et réfection des escaliers vers le local des pompes/Rue du Four.

44 Parcs, promenades, cimetière (charges)

- aménagement place du réservoir ensuite de démolition de celui-ci : CHF 2'700.--.

65 Défense contre l'incendie

- la facture pompiers évolue de CHF 21.50 en 2014 à CHF 24.36 en 2015 par habitant en fait de l'acquisition de véhicules.

Dès lors, la Municipalité demande au Conseil général :

- considérant ce qui précède,
- que l'objet a été porté à l'ordre du jour,
- oui le rapport de la Commission des finances,

d'accepter le budget communal pour l'exercice 2015 comme suit :

- total des charges	CHF 2'326'386.--
- total des produits	CHF 2'219'151.--
- déficit budgétaire	CHF 107'235.--

M. Alain Bonzon donne encore quelques renseignements : intention d'investir dans un futur proche pour la modération du trafic au carrefour de la Route de St-Loup (CHF 150'000.--) et pour la valorisation de la place au Moulin Bornu (CHF 50'000.--).

Il signale aussi les bruits circulant sur certains boursiers du Canton. La Municipalité a reçu des informations pratiques. La notion de confiance totale doit être écartée.

- 1° double signature pour toute opération comptable,
- 2° contrôle de toutes les opérations.

A Pompaples, tout se passe très bien.

Le Président du Conseil donne maintenant la parole à la Commission des finances composée de MM. Marcel Paillard, Eric Chevallaz et Eric Pulfer. Ce dernier lit le rapport : « M. Alain Bonzon, municipal des finances, a présenté le budget de l'exercice 2015 comme suit : CHF 2'326'386.-- de charges pour des revenus de CHF 2'219'151.--, soit un déficit budgété de CHF 107'235.--. Ce déficit, qui peut paraître élevé de prime abord, nous permet de mener à bien les investissements à réaliser, ce d'autant que la proportion entre les investissements libres et les charges obligatoires est faible.

Le rapport municipal, constitué du budget à proprement parler accompagné des documents justifiant notre participation aux coûts des associations régionales, ainsi que les charges dues au Canton, nous amène au constat que plus de 55% du budget communal est consacré aux diverses charges cantonales et régionales.

Les postes du budget présentant une différence notable avec le budget 2014 nous ont été commentés.

Le total des amortissements obligatoires est de CHF 43'500.--. A noter que l'amortissement de la grande salle « La Biolle » est arrivé en fin de remboursement en 2014.

En conclusion, la Commission des finances est unanime à proposer au Conseil général d'adopter le budget communal pour l'exercice 2015 comme proposé ».

Le Président du Conseil ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il demande au Conseil général de se prononcer. Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Le budget 2015 est adopté à l'unanimité moins une abstention.

5. Préavis municipal 12.2014/2 : Nouveau règlement du Conseil général

Le Président du Conseil explique que même si la version du nouveau règlement présentée lors de la dernière assemblée avait été avalisée par les juristes du Service des Communes et du Logement à Lausanne, une nouvelle lecture du document transmis signé a entraîné des corrections de cosmétiques.

Cette fois, la nouvelle version a une nouvelle fois été avalisée... Espérons que sa relecture soit effectuée par la même juriste.

Accessoirement, les Conseils des communes voisines ont subi le même sort...

Le Président du Conseil passe la parole à la Municipalité pour la présentation du préavis.

M. le Syndic lit le préavis.

Exposé des motifs

Le Grand Conseil ayant procédé à la révision de la loi sur les Communes, la loi du 20 novembre 2012 modifiant celle du 28 février 1956 sur les Communes est entrée en vigueur le 1er juillet 2013.

Des instructions et règlements types ont été remis aux Communes courant 2013 afin qu'elles procèdent à la mise à jour de leur règlement en fonction des nouvelles dispositions légales.

Sur la base des documents à disposition, une commission ad hoc a élaboré un projet de règlement. Le règlement du Conseil général du 22 mars 2007 a donc été modifié ou complété selon les nouvelles dispositions légales et adapté selon les propositions du règlement type pour les Conseils généraux fourni par le Canton.

Le Conseil général a approuvé en juin dernier le règlement élaboré par le bureau, la commission et la Municipalité. Toutefois, lors du contrôle par le Service des Communes et du Logement, il nous a été demandé d'y apporter encore quelques modifications mineures que nous avons approuvées mais qui nous contraignent à requérir à nouveau l'approbation du Conseil général.

Le nouveau document a été approuvé par la Municipalité dans sa séance du 10 novembre 2014 et soumis à la commission ad hoc. Il pourra, après adoption par le Conseil, être soumis à l'approbation définitive du Département des Institutions et de la Sécurité.

Considérant

- qu'un projet de règlement a été soumis à la commission ad hoc du Conseil pour étude et mis en consultation publique auprès du greffe municipal et des conseillers ;

La Municipalité propose au Conseil général

- d'adopter le nouveau règlement du Conseil général de la Commune de Pompaples (V5.0).

Conclusions :

Le Conseil général de Pompaples

- vu le préavis n° 12.2014/2 de la Municipalité,
- ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'adopter le nouveau règlement du Conseil général de la Commune de Pompaples (version 5.0).

Le Président du Conseil passe la parole à la commission ad hoc composée de MM. Gilles Pittet, Olivier Buc et Gilles Bichsel. Ce dernier en est le rapporteur.

Le rapport de la commission reprend l'essentiel du préavis. La commission est unanime à proposer au Conseil général d'accepter le préavis n° 12.2014/2.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il demande au Conseil général de se prononcer.

Le Conseil général adopte ce préavis à l'unanimité.

Le Président du Conseil apporte encore quelques précisions.

Comme déjà dit le 19 juin dernier, ce règlement n'entrera définitivement en vigueur qu'une fois approuvé par la Conseillère d'Etat Béatrice Mettraux.

Le précédent règlement reste donc valable, sauf pour les articles qui auront été changés et qui ne sont plus conformes avec la nouvelle Loi sur les Communes.

Des explications seront ainsi données ponctuellement au besoin, et ce sera déjà le cas ce soir.

6. Activités des commissions intercommunales

• ASISEVV :

M. Frédy Bovet donne quelques informations.

La décision n° 142 de Mme A.-C. Lyon, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture est relative à la réorganisation des aires de recrutement des Etablissements scolaires de la région. Cette décision a été prise suite au travail d'une commission et d'une proposition des communes concernées.

L'entrée en vigueur des premiers éléments de cette réorganisation est fixée au 1^{er} août 2015.

Décisions :

1° rattachement de Montricher à l'Etablissement primaire et secondaire (EPS) d'Apples-Bière ;

2° suppression de l'EPS de Cossonay-Penthalaz, de l'EP de Cossonay-Penthalaz et de l'EPS de La Sarraz - Veyron-Venoge et les remplacer par :

- a) l'EP de Cossonay et environs avec Cossonay, Gollion, Dizy, Senarclens, Grancy, La Chaux, Chavannes-le-Veyron, Cuarnens, Mauraz, L'Isle et Mont-la-Ville ;
- b) l'EP de Penthaz-Penthalaz ;
- c) l'ES de Cossonay-Penthalaz ;
- d) l'EPS de La Sarraz et environs avec La Sarraz, Pompaples, Orny, Eclépens, Ferreyres, Moiry et Chevilly.

C'est à peu près la configuration d'il y a 15 ans.

Deux conséquences à cette réorganisation :

- 1° dissolution de l'ASISEVV ;

2° le projet de collège à La Sarraz avec 13 classes prévues sera revu ; on s'orienterait plutôt vers un collège primaire et secondaire d'une capacité de 25 classes.

- **AIEM :**

Des travaux ne seront pas entrepris avant février 2015 afin de mettre en haute pression le réseau d'eau potable du haut du village.

- **AIPCV :**

M. Eric Chevallaz donne quelques informations :

- la piscine a fêté ses 50 ans ; elle se porte moyennement bien ;
- les bassins perdent de l'eau, les normes ont changé (chloration) et la sécurité des bassins et du toboggan n'est plus à jour : une rénovation est devisée à CHF 2'900'000.-- ;
- des travaux doivent être entrepris au niveau du restaurant (le toit coule) et des sanitaires qui ne sont plus conformes : un devis de CHF 1'400'000.-- a été établi ;
- la dette actuelle est de CHF 900'000.-- ; le Conseil de l'AIPCV a approuvé l'augmentation du plafond d'endettement en le portant à CHF 6'000'000.-- ;
- la contribution actuelle est de CHF 24.--/hab. ; elle devrait s'élever à CHF 40.--/hab. ;
- deux communes ont rejoint l'association : Senarclens et Juriens.

M. Jean-Claude Desarzens demande si l'investissement pour les toilettes du camping fait partie des comptes du camping.

Rép. : les comptes « piscine » et « camping » sont ensemble.

M. Cyril Monnier : « Que se passerait-il si le plafond d'endettement n'est pas accepté par le Canton ? »

Rép. : des juristes ont été contactés et ont discuté avec le Conseil de l'AIPCV.

- **SIEE:**

Rien de nouveau.

7. Etape cycliste du Tour du Pays de Vaud

M. Gilles Bichsel, Président du comité d'organisation renseigne le Conseil général. Il en avait déjà parlé lors de la séance du 19 juin dernier.

Le dimanche 31 mai 2015, Pompaples sera le point de départ de la dernière étape du Tour cycliste du Pays de Vaud. Cette épreuve a été confirmée par l'UCI comme faisant partie de la Coupe des Nations 2015. Environ 25 équipes juniors suisses et étrangères se doivent d'y participer.

Toutes les routes aux alentours de Pompaples seront fermées très tôt ce matin-là. Il faudra mettre des salles à disposition.

Le départ aura lieu entre 6 h et 9 h le matin, avec les cyclistes, les suiveurs et les techniciens. Ce seront approximativement 200 véhicules autos, motos et caravanes qu'il s'agira de parquer. L'assistance technique partira par la route de la déchetterie en direction de l'huilerie. Les coureurs pédaleront en direction de La Sarraz puis d'Orbe.

Une fois tout ce monde parti, le comité a décidé de monter une fête au village dédiée au sport, au cyclisme, aux jeunes et à diverses activités comme démonstration(s) par la gym de La Sarraz, le judo, les pompiers, le groupe sécurité de la Gendarmerie vaudoise (voiture-tonneau), les ambulanciers et exposition des grosses machines agricoles de la famille Waber.

Un petit rallye concours permettra aux participants de mieux connaître le village en famille.

Une cantine pourrait être dressée pour l'occasion et le four à pain en activité.

Cependant, pour la bonne marche de cette journée, il faut du monde. L'amicale des motards serait intéressée d'assumer la sécurité.

M. Jean-Paul Recordon demande si un contact a été pris avec le vélo club d'Orbe ?

Rép. : Non.

8. Trophée de la Venoge - Jeunesse de Pompaples

Le Président du Conseil rappelle que le 30 octobre dernier, de nombreuses personnes ont assisté à la présentation de l'organisation du Trophée de la Venoge 2015.

Il est utile de procéder à une piqûre de rappel ce soir car la Jeunesse a besoin de volontaires.

Il cède la parole à Mlle Délia Mojonnier.

La Présidente de la Jeunesse donne quelques renseignements :

- la fête se déroulera du 8 au 12 juillet 2015 sur le terrain du Moulin Bornu ;
- elle comportera des disciplines sportives et des soirées à thèmes ;
- au début 2015, un tout-ménage donnera des précisions ;
- la Jeunesse aura besoin de bénévoles pour l'épauler (tonnelle, karaoké, cuisine, parking, nettoyage de la place de fête, sports,... ;
- quelques gadgets vont être vendus ;
- le 7 mars 2015 sera organisé un repas de soutien ;
- un site internet va être créé ;
- la Jeunesse participera au concours de tambours à La Sarraz.

9. Communications de la Municipalité

M. le Syndic, Roland Studer , donne quelques informations :

- à fin 2014, les travaux à la Rue du Four seront pratiquement terminés (l'abornement se fait et il reste quelques bricoles) ;
- pour le futur, projet pour le carrefour Route du Milieu-du-Monde et Route de St-Loup ;
- les Syndics de La Sarraz, d'Orny et de Pompaples se sont rencontrés et ont évoqué le carrefour du Moulin Bornu ;
- en 2016 auront lieu les élections municipales : MM. Pascal Chassay et le Syndic ne se représenteront pas.

Le Syndic remercie Irène Waber d'avoir œuvré au sein de la Municipalité d'octobre 2010 à mars 2014.

Il remercie aussi Patrick Favey, employé communal, pour ses 10 années passées à balayer,..., pour tout son travail méticuleux et la bonne collaboration.

Le Syndic adresse aussi ses remerciements aux membres du Conseil, leur souhaite de bonnes fêtes de Noël et de fin d'année.

Comme c'est son anniversaire, il invite chacun à venir prendre le verre de l'amitié au restaurant dès la fin de cette séance.

Le Président du Conseil adresse quelques paroles à l'occasion de la dernière séance du Conseil général 2014.

Il profite de ce moment pour relever la qualité du travail accompli tout au long de l'année et encore une fois l'atmosphère positive et pragmatique qui entoure les travaux et les débats du Conseil général. Il remercie aussi la Municipalité et son Syndic pour la qualité des contacts.

Il n'a jamais considéré l'engagement public et bénévole comme normal. Les années qui passent et les événements qui les ponctuent ne vont pas le faire changer d'avis.

Voilà donc de bonnes raisons pour renouveler les chaleureux remerciements à tous.

Les dernières votations l'ont interpellé. Non pas par préoccupation de savoir où se trouvent les stocks d'or de la BNS ou de savoir si les joueurs français de la Coupe Davis paient moins d'impôts que Stan Wawrinka, non.

Ce qui l'a interpellé, ce sont les résultats relatifs aux projets de fusion de communes. Six propositions et quatre refus. Quelques hypothèses :

- Peut-être que les gens ont peur de perdre l'identité de leur village, de perdre la maîtrise de sa gestion et aussi de perdre leur indépendance ?
- Peut-être que les gens ne veulent pas d'un système proportionnel et de l'apparition de la notion de parti politique ?

- Peut-être que ce n'est plus nécessaire de fusionner, considérant que nous fonctionnons plus ou moins valablement au travers d'associations intercommunales ?
- Peut-être que les gens ne sont plus dupes, car après la manne financière cantonale ponctuelle, les économies promises ne sont finalement que rarement au rendez-vous ?
- Peut-être aussi que les élus qui prônent les fusions ne sont pas crédibles ? La motivation de certains d'entre eux se limite à être à la tête d'une commune « plus grande ». Au niveau communal vaudois, hormis dans les grandes villes, on ne fait pas de politique, on fait de la gestion. Quand l'égo de ce type d'élus passe avant l'engagement public, c'est qu'on est en face de gens médiocres, malsains et contre-productifs.

S'il nous parle de cela ce soir, c'est qu'en 2016 seront renouvelées les autorités communales. Deux conseillers municipaux ne se représenteront pas. Il est donc déjà temps d'y réfléchir et d'en parler ! Il s'agit de penser à tout au moment de s'engager ou de remplir son bulletin de vote...

Il termine ses réflexions en renouvelant ses sincères remerciements à tous, aux conseillers, aux municipaux et aux membres du bureau qui le supportent encore plus souvent que les autres.

Il souhaite à toutes et tous, ainsi qu'à leurs familles et leurs proches, ainsi qu'aux partenaires enregistrés, ou pas, pour reprendre une tournure chère à nos juristes de l'Etat... Il souhaite de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une année 2015 remplie de satisfactions, de succès et de santé.

10. Divers et propositions individuelles

- Une proposition :

M. Dominique Bataillard indique qu'à la décharge, on a un portacabine pour le PET. Pourrait-on faire la même chose pour des objets d'enfants afin d'éviter de les jeter. On les laisserait une ou deux semaines et si personne ne les prend, on les jette.

- M. Alain Bonzon trouve que c'est une excellente idée, mais quelqu'un devrait s'en occuper... et l'employé communal n'a pas le temps.

- M. Eric Pulfer suggère que des personnes s'en occupent entre elles.

- M. Juan Barca explique que d'autres communes l'ont déjà fait et ont abandonné car il y avait parfois des déchets dans les jouets.

- M. Cyril Monnier signale que sur le chemin du Champ Courbe, de l'eau stagne à maints endroits et qu'au Crêt Maunet, le ruisseau est peut-être bouché. Pourrait-on y remédier ? Il propose son aide si jamais.

M. Alain Bonzon lui répond qu'un certain montant avait été prévu, mais comme le chemin n'est utilisé que par les riverains, est-ce nécessaire de mettre autant d'argent... La Municipalité se penchera sur le problème et renseignera le Conseil général.

- Puis M. Alain Bonzon rappelle le téléthon de ce samedi (stand des brodeuses, soupe à la courge, risotto aux bolets, pain, sucreries,...). La Jeunesse est aussi présente.

- Quant à M. le Syndic, il rappelle la distribution du vin de Pomaples prévue ce samedi et celle du 20 décembre pour les sapins de Noël.

- M. Christian Mojonier indique que l'armoire à drapeau est superbe mais que le drapeau n'est pas dans le bon sens. Le problème est immédiatement résolu et le sens de l'observation de Christian Mojonier souligné comme il se doit !

Plus personne ne demandant la parole, le Président du Conseil clôt la séance. Il est 21 h 40.

le Président :

Stéphane Schneider

le Secrétaire :

Charly Clerc